

N^o 3

Reconnaissance de
Verdier
Leon Laurent
né en Amérique le
14 Mai 1897 et dont
la naissance n'avait
pas été inscrite.

Rivière, arrondissement de St Gaudens, Haute-Garonne, ont comparu **Verdier Jean Pierre**, âgé de cinquante deux ans, rentier et **Dore Jeanne Bertrande**, ménagère, âgée de vingt huit ans, domiciliés dans la présente commune, lesquels nous ont dit que le quatorze Mai mil huit cent quatre-vingt-quinze à trois heures du matin, à **Gavin-Mine** Calarville, Comté, Californie, Amérique du Nord, la dite Dore Jeanne Bertrande épouse de Verdier Jean Pierre, est accouchée d'un enfant du sexe masculin dont la naissance n'a pas été inscrite, le dit Verdier Jean Pierre a de plus déclaré expressément, en présence et du consentement de la dite Dore Jeanne Bertrande, son épouse, qu'il se reconnaît le père de cet enfant, auquel ils ont dit vouloir donner les prénoms de **Leon Laurent**.
Ces déclarations ont été faites en présence de **Beyfoucaud Bertrand**, cultivateur, âgé de trente huit ans et de **Vicent Romain**, instituteur, âgé de quarante ans, domiciliés dans la présente commune et nous en avons dressé le présent acte dont nous avons donné lecture aux déclarants et aux témoins chaque fois qu'ils ont signé avec eux.

Verdier Jean Dore Jeanny
Beyfoucaud Bertrand Vicent Romain

N^o 4

Naissance de
Subira

Maria Laurine
d'après l'acte de l'Etat Civil de l'arrondissement de St Gaudens, Haute-Garonne, du dix-neuf avril mil huit cent soixante-sept. Mention faite le vingt-trois avril mil huit cent soixante-sept. Elle est née le 10/11

Republique Française. Au nom du peuple Français.
L'an mil huit cent quatre-vingt-dix sept et le quinze février à quatre heures du soir
Par devant Nous **Cazaux Fernand**, maire officier de l'état civil de la commune de Cier-de-Rivière, arrondissement de St Gaudens, Haute-Garonne, A comparu le sieur **Michel Subira**, âgé de vingt cinq ans, journalier, espagnol, demeurant à Cier-de-Rivière lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né à Cier-de-Rivière ce jourd'hui à quatre heures du matin de lui déclaré et de **Ballarín Dolores**, ménagère, âgée de vingt quatre ans espagnole, demeurant à Cier-de-Rivière, mariés, auquel enfant on a donné les prénoms de **Maria Laurine**.

Présents: Le sieur **Beyfoucaud Bertrand**, cultivateur, âgé de trente huit ans et **Vicent Romain**, instituteur, âgé de quarante ans, domiciliés à Cier-de-Rivière, lesquels ont signé avec Nous le présent acte après lecture faite, le père de l'enfant ayant dit ne savoir.
Beyfoucaud Bertrand Vicent Romain Cazaux Fernand

Republique Française. Au nom du peuple Français.
L'an mil huit cent quatre-vingt-dix sept et le vingt quatre février à huit heures du soir.
Par devant Nous **Jacob Justin**, adjoint délégué, officier de l'état civil de la commune de Cier-de-Rivière, arrondissement de St Gaudens, Haute-Garonne ont comparu: **Sieur Dufour Jean Marie Amos**, né à Cier-de-Rivière, le dix septième mil huit cent soixante six ainsi qu'il résulte de la vérification que nous en avons faite sur les registres de l'état civil de notre commune, cultivateur demeurant à Cier-de-Rivière, fils majeur de **Dufour Baptiste** et de **Vere Jeanne** décédés à Cier-de-Rivière le premier le vingt cinq Novembre mil huit



N^o 5

Mariage
Dufour
et
Tradière

Nous disons: qu'il a été fait un contrat de mariage passé devant M. Cappe notaire à Labroquère le vingt quatre février mil huit cent quatre-vingt-dix sept.

Dufour Jean Marie Amos Tradière Jeanne Marie

cent soixante-sept et la seconde le vingt-neuf juin mil huit cent soixante-sept ainsi qu'il résulte de la vérification que nous avons faite sur les registres de cette commune procédant comme personne libre de son propre consentement.

La demoiselle **Tradière Jeanne Marie**, née à Cier-de-Rivière, le vingt-deux avril mil huit cent soixante-quinze, ainsi qu'il résulte de la vérification que nous en avons faite sur les registres de l'état civil de notre commune, cultivateur, demeurant à Cier-de-Rivière, fille majeure de **Tradière Bertrand**, cultivateur, âgé de cinquante-cinq ans et de **Descallaux Jeanne**, ménagère, âgée de cinquante-deux ans, demeurant tous les deux à Cier-de-Rivière, vivants, procédant du consentement de ses dits père et mère ici présents.

Lesquels après avoir déclaré sur notre interpellation qu'ils n'ont pas d'opposition nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont la publication ont été faites en cette commune le dimanche quatorze et vingt-un février courant sans qu'il se soit intervenue aucune opposition.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées ainsi que du Chap. 6 du Code civil relatif au mariage, faisant droit à la réquisition des comparants nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux.

D'après leurs réponses séparées et affirmatives, nous avons prononcé au nom de la loi que les dits **Sieur Dufour Jean Marie Amos** et demoiselle **Tradière Jeanne Marie**, sont unis par le mariage.

Dont acte a été fait et passé en la publication dans l'une des salles de la maison commune les portes ouvertes, en présence des père et mère de l'épouse de **Sare Marcelin**, marchand, âgé de trente-deux ans, beau-frère de l'époux, de **Dufour Dominique**, propriétaire, âgé de cinquante-quatre ans, cousin de l'époux, de **Tradière Julien**, cultivateur, âgé de trente ans, frère de l'épouse, et de **Vicent Romain** instituteur, âgé de quarante ans domiciliés tous les quatre à Cier-de-Rivière, témoins majeurs, lesquels, ainsi que les époux et les père et mère de l'épouse ont signé avec Nous.

Dufour Jean Marie Amos Tradière Jeanne Marie
Descallaux Pierre Borjages Pradière
Pradière Sare

Republique Française. Au nom du peuple Français.
L'an mil huit cent quatre-vingt-dix sept et le vingt six février à huit heures du soir.
Par devant Nous **Jacob Justin**, adjoint délégué, officier de l'état civil de la commune de Cier-de-Rivière, arrondissement de St Gaudens, Haute-Garonne ont comparu: **Sieur Lère Jean Bertrand**, né à Cier-de-Rivière, le vingt-six janvier mil huit cent soixante six qu'il résulte de la vérification que nous en avons faite sur les registres de l'état civil de notre commune, cultivateur, demeurant à Cier-de-Rivière, fils majeur de **Auguste**